

---

*Réquisitions des résidences universitaires pour les jeux olympiques et paralympiques, le gouvernement décroche la médaille d'or de la provocation politique !*

---

En annonçant, ce 26 octobre, que les étudiants et étudiantes délogés de leurs résidences universitaires se verraient accordés une indemnisation de 100 euros et deux places leur permettant d'assister aux Jeux Paris 2024, le gouvernement démontre qu'il a parfois du mal à conceptualiser les difficultés que rencontre un bon nombre de nos jeunes.

Le SNPTES se voit ainsi obligé de rappeler que 100 euros ne permettront pas, loin de là, de couvrir les frais engendrés par la nécessité de se reloger en Île-de-France. Le même aveuglement fait oublier à nos dirigeants politiques qu'un bon nombre de nos étudiants et étudiantes ont prévu, à cette période estivale, de travailler pour pouvoir financer leurs études. L'été permet aussi, doit-on le rappeler, de réviser ou, pour d'autres, de continuer leur recherche.

Le SNPTES dénonce donc, une nouvelle fois, l'accompagnement de ces réquisitions qui ont pourtant été suspendues, en référé, par le tribunal administratif de Paris.

Le SNPTES demande ainsi, dans l'hypothèse où ces réquisitions seraient maintenues, un véritable dédommagement pour les étudiantes et étudiants touchés mais aussi, c'est évident, pour les personnels des CROUS qui accepteraient de raccourcir leurs congés d'été.

*Choisy-le-Roi, le 27 octobre 2023*